

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N° 911

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

À l'alinéa 19, supprimer les mots :

« , courtiers d'assurances et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.